

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION  
15 FEVRIER 2018

DATE D'AFFICHAGE  
15 FEVRIER 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Absents représentés : J.P. COMBES par F. CHARLIER  
F. COUTEAU par H. GANDOSSI  
G. LABIFFE par M. DURUFLÉ

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : F. POINTIER, F. BARBIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel QUENNEVILLE

### OBJET :

#### 2018/05 Approbation des Comptes de Gestion de la commune et du lotissement dressés par Madame ABBES, receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE, à l'unanimité**, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2018/06** **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**  
(voir feuille annexée en fin de compte-rendu)

**2018/07** **Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 – budget commune**  
(voir feuille annexée en fin de compte-rendu)

**2018/08** **Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016 – budget lotissement**  
(voir feuille annexée en fin de compte-rendu)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente les investissements envisagés pour l'année 2018 et qui seront proposés au vote du conseil municipal lors de l'élaboration du budget primitif 2018 :

- Voirie : Remplacement de l'éclairage public rue du Barrage par un éclairage LED ;
- Voirie : Sécurisation des rues de l'Eure et de Saint Pierre, travaux sous convention de la CASE ;
- Salle communale et cantine scolaire : Travaux de rénovation énergétique de la salle communale d'activités et cantine scolaire, sous réserve de l'obtention de subventions (CASE, région, DETR) ;
- Salle communale et cantine scolaire : achat d'un four réchauffeur ;
- Salle communale et cantine scolaire : remplacement du lave-vaisselle ;
- Salle communale et cantine scolaire : acquisition de barnums
- Ecole : réparation du plafond du vestiaire de la classe des grands ;
- Ecole : remplacement de la porte d'entrée de la classe des petits par une porte mieux isolée (sur demande M. GOMMÉ)
- Atelier : réparation du tracteur tondeuse (remplacement à étudier pour 2019 ou 2020)
- Mairie : logiciel HORIZON VILLAGE
- Budget lotissement 2018 : subvention communale

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux inondations de janvier 2018, la commune de Martot a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Seule la maison située au n°1 rue du Barrage a été impactée par ces inondations.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de réaménagement de la RD 321 une étude acoustique va être réalisée, à compter de la mi-mars, chez les riverains dont les habitations longent la RD321.

Monsieur le Maire s'avoue déçu à la suite de la dernière réunion concernant ce projet de réaménagement de la RD321, car le budget alloué ces travaux a fortement baissé. Les travaux de sécurisation les plus importants seront donc traités en priorité. Un retard dans l'avancée des travaux est donc à prévoir.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ONF en partenariat avec la CASE envisage de réaliser une projection de films en plein air dans le parc du château de Martot le week-end du 23 juin 2018. Afin de permettre une mise en scène avec déambulation des visiteurs portant des torches dans le parc du château, l'éclairage public des rues du Parc, de la mairie et de la résidence du château sera coupé momentanément.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de musique et de danse (EIMD) Erik Satie se trouve confrontée à un problème de disponibilité de salle de danse. En effet, 2 des professeurs de danse de l'école sont en arrêt de travail suite à des accidents dus à l'utilisation de salles de danse non adaptées à cette pratique, l'EIMD Erik Satie a donc besoin de nouvelles salles. Après visite de la salle communale de Martot il s'avère que celle-ci pourrait convenir. Monsieur le Maire a proposé au directeur de mettre la salle de Martot à leur disposition le mercredi jusqu'en juin 2018. Dans le cas où aucune salle ne conviendrait, l'EIMD se verrait dans l'obligation de faire construire une salle en préfabriqué (environ 40 000 €), coût qui serait répercuté sur les communes membres.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet du PLUIh avance. Les représentants PLUI des communes travaillent actuellement sur les zonages. Il précise que peu de changement sont à prévoir sur le PLU de la commune de Martot.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un projet de Cité de l'arbre est en cours, une convention doit prochainement être signée entre la SPS, la CASE et le porteur de projet.

Michel QUENNEVILLE informe les conseillers qu'il a fait appel à la CASE pour la pose d'un abribus près de la salle des fêtes. Ces travaux sont pris en charge à 100 % par la CASE.

---

**PROCHAINES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 3 avril 2018 : vote des budgets primitifs 2018

Mardi 10 avril 2018 : date en réserve si les BP n'étaient pas votés le 03 avril

Mardi 22 mai 2018

Mardi 19 juin 2018

---